



75^{ans}

CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA CHAMBRE DE COMMERCE REMET EN QUESTION LA DÉCISION DU BUDGET FÉDÉRAL D'ABOLIR LE CRÉDIT D'IMPÔT AUX ACTIONNAIRES DES FONDS DE TRAVAILLEURS

Val-d'Or, le 17 avril 2013 – La Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) remet en question la décision du gouvernement du Canada d'éliminer graduellement le crédit d'impôt accordé aux investisseurs des fonds de travailleurs. Depuis leur création, ces fonds investis dans les entreprises de notre région permettent de croître chez nous et de créer et maintenir des emplois locaux.

« Le capital investi par les fonds de travailleurs est complémentaire à celui des banques et autres institutions financières ou fonds privés et plusieurs de nos membres ont pu compter sur ces partenariats pour assurer la modernisation de leur entreprise. L'annonce du gouvernement fédéral menace cette source de financement qui permet à plusieurs entreprises de solidifier leur bilan financier ce qui pénalise, par le fait même, tout l'écosystème financier québécois. Ces fonds incitent non seulement les travailleurs à épargner en vue de leur retraite, mais les capitaux qui sont recueillis auprès des 600 000 actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont ensuite investis dans des milliers d'entreprises québécoises permettent d'appuyer leur croissance, de moderniser leurs équipements ou encore d'accéder à de nouveaux marchés » déclare monsieur Marcel H. Jolicoeur, président de la Chambre de commerce.

La Chambre considère que ce modèle unique au Québec a fait ses preuves. Les fonds de travailleurs ont un impact majeur sur l'économie et démontrent une rentabilité au niveau des actionnaires, des propriétaires, des leaders d'entreprises, des employés et des gouvernements qui récupèrent rapidement le coût des crédits d'impôt.

« À ceux qui s'interrogent sur le Fonds de solidarité FTQ, grâce à son réseau de fonds régionaux et de fonds locaux a investi 254 millions de dollars dans le nord-ouest du Québec, soutenant 300 PME d'ici dont la plupart compte moins de 100 employés » précise Marcel H. Jolicoeur, président de la Chambre de commerce de Val-d'Or.

À propos de la CCVD

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 100 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Partenaire du développement socio-économique, la CCVD agit comme porte-parole et défenseur des entreprises sur son territoire.

- 30 -

Pour information :
Marcel H. Jolicoeur
Président